

certifié exécutoire
transmis à la Préfecture
le 08/10/2025
publié, affiché le 08/10/2025

Département de l'Indre

Commune d'Ardentes

Décision n° 2025-4 du 08 octobre 2025

Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation de travaux à la crèche des Pitchouns

Le Maire d'Ardentes

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 dont Monsieur le Préfet de l'Indre a accusé réception le 29 mai 2020 accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire et notamment de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

Considérant qu'il convient de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation de travaux à la crèche des Pitchouns,

Décide

Article 1 : que le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	13 130,24 €	CAF investissement 2025 80%	10 504,19 €
		Autofinancement 20%	2 626,05 €
TOTAL HT	13 130,24 €		TOTAL 13 130,24 €

Article 2 : de solliciter une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de l'aide à l'investissement 2025 ;

Article 3 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance.

Un extrait en est affiché à la mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet de l'Indre le 08 octobre 2025

Fait à Ardentes, le 08 octobre 2025
Le Maire,

Gilles CARANTON

Accusé de réception en préfecture
036-213600059-20251008-2025-04DECISION-AR
Date de télétransmission : 08/10/2025
Date de réception préfecture : 08/10/2025

